

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 3-11-2010 Date de révision: 2-11-2022 Remplace la fiche: 12-6-2015 version: 16.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : MPM MOS-2 grease EP-2

Code du produit : 61000

Type de produit : Graisses et huiles

Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs, Utilisation industrielle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation non dispersive

Utilisation de la substance/mélange : Activités manuelles impliquant un contact avec les mains

Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company

Cyclotronweg 1

2629 HN Delft - Nederland T +31 (0)15 2514030

info@mpmoil.nl - www.mpmoil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales,

régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Phosphate de tris(méthylphényle)	(N° CAS) 1330-78-5 (N° CE) 809-930-9 (N° REACH) 01-2119531335-46	≥ 0,1 – ≤ 1	Repr. 2, H361d Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Triphenylphosphate	(N° CAS) 115-86-6 (N° CE) 204-112-2 (N° REACH) 01-2119457432-41	≥ 0,1 – ≤ 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un

médecin

Après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des

conditions normales d'utilisation.

Après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et

consulter un médecin.

Après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions

normales d'utilisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Nul.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques p.ex.: monoxyde de

carbone - dioxyde de carbone.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant, à adduction d'air.

Autres informations : Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers. Les

produits de décomposition à haute température, sont nocifs par inhalation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.1.2. Pour les secouristes

Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment.

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Nettoyage à l'aide de détergents.

: Les épandages peuvent être glissants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations sur les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8. Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Ne jamais utiliser de pression pour vider le récipient.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Conserver dans des

conteneurs hermétiques, à l'épreuve des fuites.

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Tenir au

frais.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques:

Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières.

Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

Gants de protection

Туре	matériel	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc chloroprène (CR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4		EN ISO 374

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Aspect : Huileux. Pâte.
Couleur : Noire.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

pH : Aucune donnée disponible.

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible.

butylique=1)

Point de fusion : > 180

Point de congélation : Aucune donnée disponible.

Point d'ébullition : > 250 °C Point d'éclair : > 210 °C : > 210 °C

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible.
Température de décomposition : Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.

Pression de vapeur à 50 °C : < 1 hPa

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible. Densité relative : Aucune donnée disponible. Densité : $\approx 900 \text{ kg/m}^3 \text{ @ } 20^{\circ} \text{ C}$

Solubilité : Produit peu soluble, restant en surface des eaux.

Log Pow : Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible.
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant. Acides et bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Phosphate de tris(méthylphényle) (1330-78-5)			
DL50 orale rat 3700 mg/kg			
DL50 cutanée lapin	10000 mg/kg		
CL50 Inhalation - Rat 11,1 mg/l			

Triphenylphosphate (115-86-6)	
DL50 orale rat	> 20000 mg/kg de poids corporel OECD Guideline 401
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg de poids corporel OECD Guideline 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Mutagénicité sur les cellules germinales	 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) NG	1007/2006	(DEACH	1 + 0 1 0	ula madifiá i	nor la	Dào	domont	(115)	2020/070
comorne au Regiement (1907/2006	(KEAUT)) tei d	jue modilie i	раги	Red	nement	UE	12020/010

3 (-,,,	1 5 (-7
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Triphenylphosphate (115-86-6)	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Guideline: EPA OPPTS 870.3200 @ 21/28 Days
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

	. ,
MPM MOS-2 grease EP-2	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Selon la Directive pour les préparations 1999/45/CE le produit est classé non dangereux. Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé

(aiguë)

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

: 0 % du mélange est constitué de composant(s) présentant un danger inconnu pour

Indications complémentaires

l'environnement aquatique.

Phosphate de tris(méthylphényle) (1330-78-5)				
CL50 poisson 1 0,6 mg/l				
CE50 Daphnie 1	0,14 mg/l			
CE50 72h - Algues [1] 0,4 mg/l Desmodesmus subspicatus				
NOEC chronique poisson 0,01 mg/l 28d (Oncortynchus mykiss)				

Triphenylphosphate (115-86-6)				
CL50 poisson 1	1,26 mg/l Oryzias latipes			
CE50 Daphnie 1	2,41 mg/l Daphnia magna			
CE50 72h - Algues [1]	2,45 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)			
CE50 72h - Algues [2]	3,73 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)			
LOEC (chronique)	0,831 mg/l Daphnia magna Duration (21 d)			
NOEC (chronique)	0,254 mg/l Daphnia magna Duration (@ 21d)			
12.2. Persistance et dégradabilité				
MPM MOS-2 grease EP-2				

Persistance et dégradabilité 12.3. Potentiel de bioaccumulation

MPM MOS-2 grease EP-2

Potentiel de bioaccumulation Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

MPM MOS-2 grease EP-2

Sol Aucune donnée disponible.

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

MPM MOS-2 grease EP-2

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent - pas d'enregistrement requis

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du

: Ne pas éliminer avec les ordures ménagères

produit/de l'emballage Recommandations pour l'élimination des déchets

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Déchets

: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Vider

complètement les emballages avant élimination.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 16 03 06 - déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG					
14.1. Numéro ONU	14.1. Numéro ONU					
Non réglementé	Non réglementé					
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU					
Non réglementé	Non réglementé					
14.3. Classe(s) de dange	14.3. Classe(s) de danger pour le transport					
Non réglementé	Non réglementé					
14.4. Groupe d'emballaç	ge					
Non réglementé Non réglementé						
14.5. Dangers pour l'environnement						
Non réglementé	Non réglementé					
Pas d'informations supplémentaires disponibles						

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite

Fiche de Données de Sécurité

9.1

Aspect

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations Indications de changement: Modification Rubrique Élément modifié Remarques Remplace la fiche Ajouté Date d'émission Ajouté Date de révision Modifié Indications complémentaires Ajouté Type de produit Modifié 1.1 Groupe de produits Ajouté 1.1 Nom commercial du produit Ajouté 1.2 Utilisation de la Ajouté substance/mélange 1.2 Spec. d'usage Ajouté industriel/professionnel 1.2 Catégorie d'usage principal Modifié 2.1 Classification selon le règlement Modifié (CE) N° 1272/2008 [CLP] 2.2 Conseils de prudence (CLP) Ajouté 2.2 Mentions de danger (CLP) Ajouté 3 Composition/informations sur les Modifié composants 4.1 Après contact avec la peau Modifié 4.1 Modifié Après inhalation 4.1 Après ingestion Modifié 4.1 Modifié Après contact oculaire 5.2 Danger d'explosion Ajouté 5.3 Instructions de lutte contre Ajouté l'incendie Autres informations 5.3 Modifié Pour la rétention 6.3 Ajouté 6.3 Modifié Procédés de nettoyage 6.3 Autres informations Modifié 7.2 Mesures techniques Modifié 7.3 Utilisations finales spécifiques Modifié 8.2 Equipement de protection Ajouté individuelle 8.2 Protection des voies respiratoires Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié Ajouté 9.1 Propriétés explosives 9.1 Viscosité, cinématique Ajouté 9.1 Viscosité, dynamique Ajouté Point de fusion 9.1 Ajouté Modifié 9.1 Solubilité 9.1 État physique Modifié 9.1 Point d'éclair Modifié 9.1 Point d'ébullition Modifié

Modifié

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

9.1	Densité	Modifié	
10.1	Réactivité	Modifié	
10.2	Stabilité chimique	Modifié	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié	
10.4	Conditions à éviter	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
12.1	Ecologie - eau	Modifié	
13.1	Code catalogue européen des déchets (CED)	Ajouté	
13.1	Recommandations pour l'élimination des déchets	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.